

Cheptel bovin viandeux

Letzte Aktualisierung : 04 Dezember 2023

Cette fiche examine les troupeaux de bovins élevés à des fins de production de viande : leurs effectifs total et moyen et le nombre de détenteurs ainsi que leur évolution observée dans le temps, selon les différentes orientations technicoéconomiques [OTE] et la répartition géographique. Par convention, seuls les troupeaux d'au moins 5 vaches viandeuses sont pris en considération dans le cadre de cette analyse.

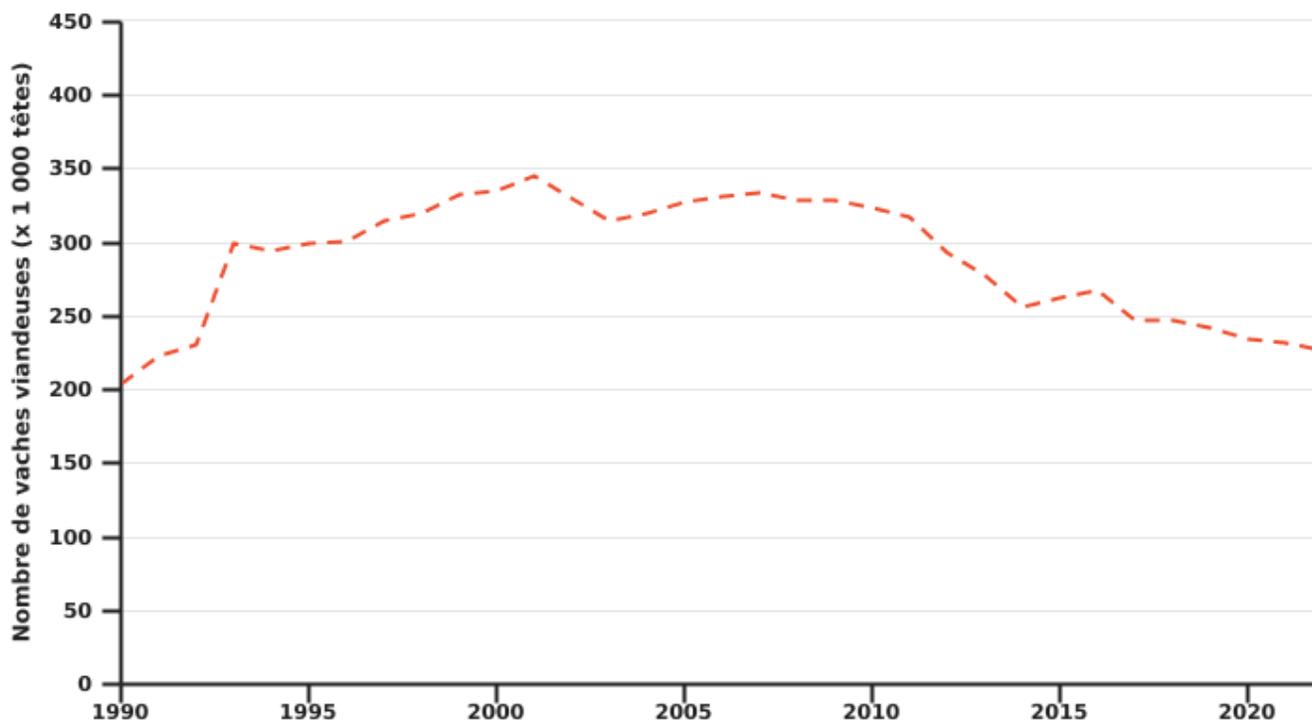
Le cheptel moyen de vaches viandeuses au sein des exploitations détentrices a doublé en trente ans grâce aux effets combinés de l'augmentation du nombre de vaches et de la réduction du nombre de détenteurs. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandeux. En 2022, le cheptel moyen est de 46 vaches viandeuses par exploitation. Le nombre d'exploitations de 75 vaches et plus progresse rapidement dans le paysage, tout en restant minoritaire.

Bien que, pendant vingt ans, le cheptel bovin viandeux wallon ait progressé, il subit depuis une tendance inverse, surtout dans les régions qui sont orientées vers cette production

En 2022, les vaches viandeuses représentent 226 168 animaux soit 22 % du cheptel bovin wallon.

Contrairement aux vaches laitières, le nombre de vaches viandeuses a progressé de 11 % depuis 1990. Cette tendance, variable dans le temps, est tributaire d'aléas sanitaires et/ou de changements de politique. On peut ainsi évoquer : la réforme de la Politique agricole commune [PAC] de 1992 engendrant une augmentation du nombre de vaches viandeuses jusqu'à son apogée en 2001 (\pm 344 500 têtes), les différentes crises sanitaires du début des années 2000 (Dioxine, ESB) ou la réforme de la PAC de 2013 entraînant une forte diminution du cheptel qui se poursuit encore aujourd'hui.

Evolution du nombre de vaches viandeuses



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

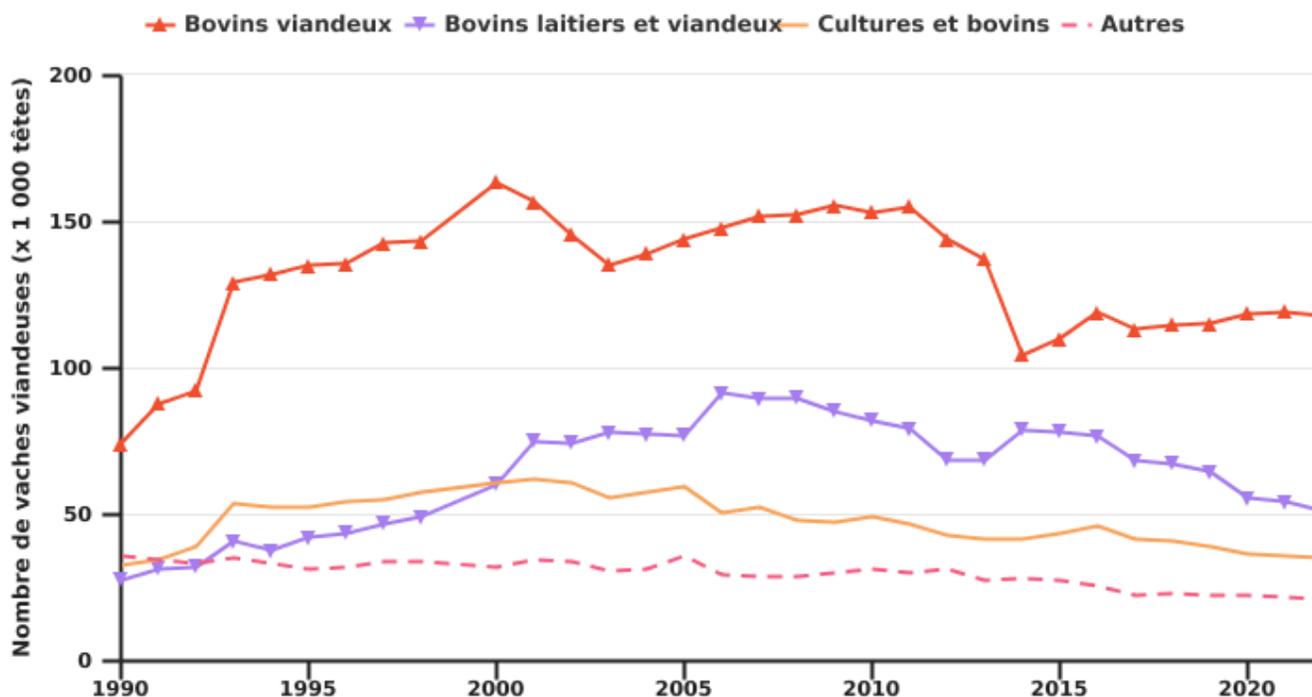
© ODW - 2023

- Depuis trois décennies, entre quatre et cinq vaches viandeuses sur dix sont élevées en exploitation spécialisée en élevage de bovins viandeux

L'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] est réalisée uniquement pour les exploitations dites professionnelles. 99 % des vaches viandeuses sont détenues au sein de ces exploitations.

Les trois-quarts des vaches viandeuses sont détenues par des élevages spécialisés en bovins viandeux (52 %) et ceux combinant bovins laitiers et viandeux (22 %). En 1990 déjà, les élevages spécialisés en bovins viandeux détenaient la majorité des vaches (44 %) tandis que les élevages combinant bovins laitiers et viandeux ne totalisaient que 16 % de l'effectif wallon. Depuis 2014, le nombre de vaches viandeuses à une tendance à l'augmentation dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux alors que le phénomène inverse est observé pour les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux.

Evolution du nombre de vaches viandeuses des exploitations professionnelles selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

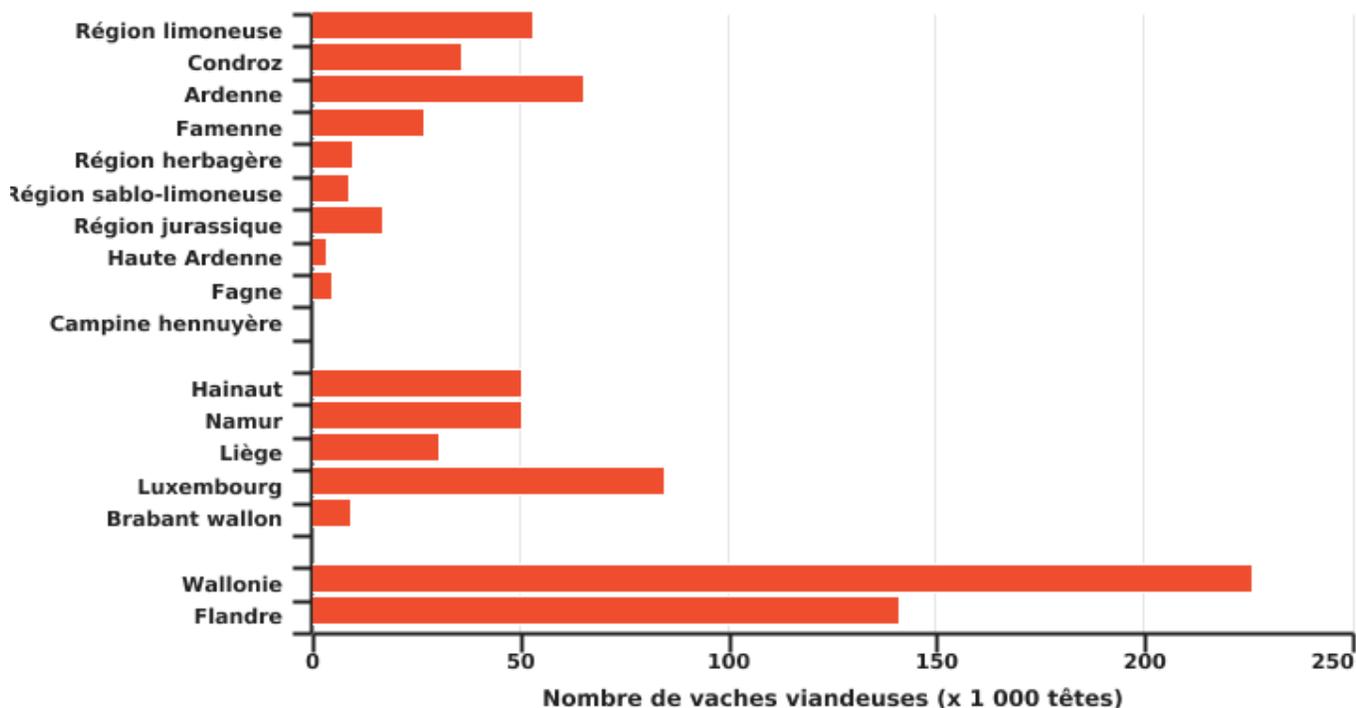
- Les exploitations ardennaises détiennent 29 % du cheptel allaitant wallon

Le nombre de vaches viandeuses est réparti de manière hétérogène entre les **régions agricoles**. En 2022, 63 % des exploitations ardennaises sont spécialisées en bovins viandeux et détiennent 29 % du cheptel wallon. Avec un quart des vaches viandeuses, la région limoneuse vient en deuxième position. Depuis 1990, la région limoneuse a connu une augmentation de 33 % du nombre de vaches viandeuses tandis que l'Ardenne a perdu 6 % de son cheptel total.

En 2022, la **province** de Luxembourg détient le plus grand nombre de vaches viandeuses, avec 38 % du total wallon. La province de Namur et le Hainaut viennent en deuxième position, avec chacune 22 % du cheptel wallon. Depuis 1990, la province de Luxembourg a perdu 9 % de ses vaches viandeuses. Ceci a notamment pour origine le succès nettement plus important qu'ailleurs du mode de production biologique avec en corollaire une extensification des pratiques. En revanche, la plus grande progression est observée dans la province de Hainaut qui a pratiquement doublé son nombre de vaches.

La majorité des vaches viandeuses belges se trouve en Wallonie, la **Flandre** rassemblant 38 % de ces dernières. L'évolution des deux régions suit la même tendance. Cependant, en trente ans, la progression du nombre de vaches viandeuses a été plus marquée en Flandre (+34 %).

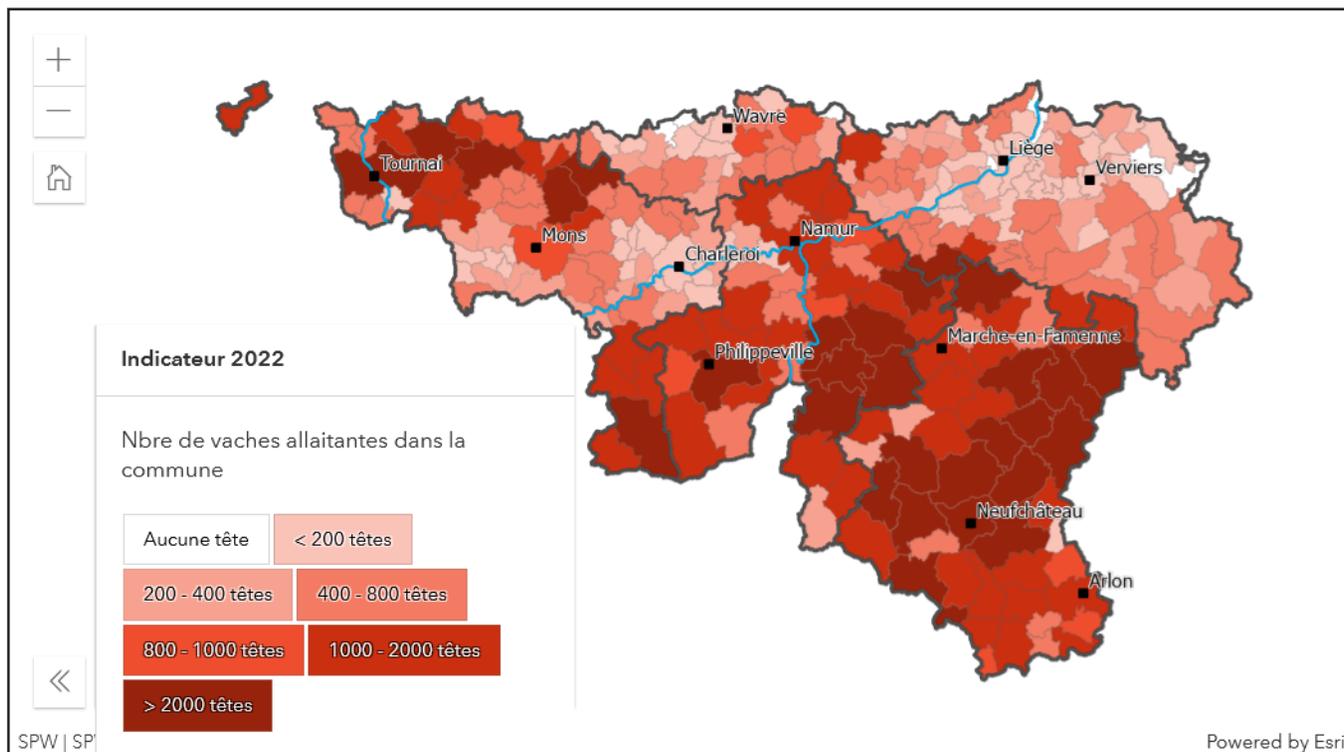
Répartition des vaches viandeuses en Wallonie et en Belgique en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Répartition des vaches viandeuses par commune en 2022



SPF Économie DG Statistique (Statbel)

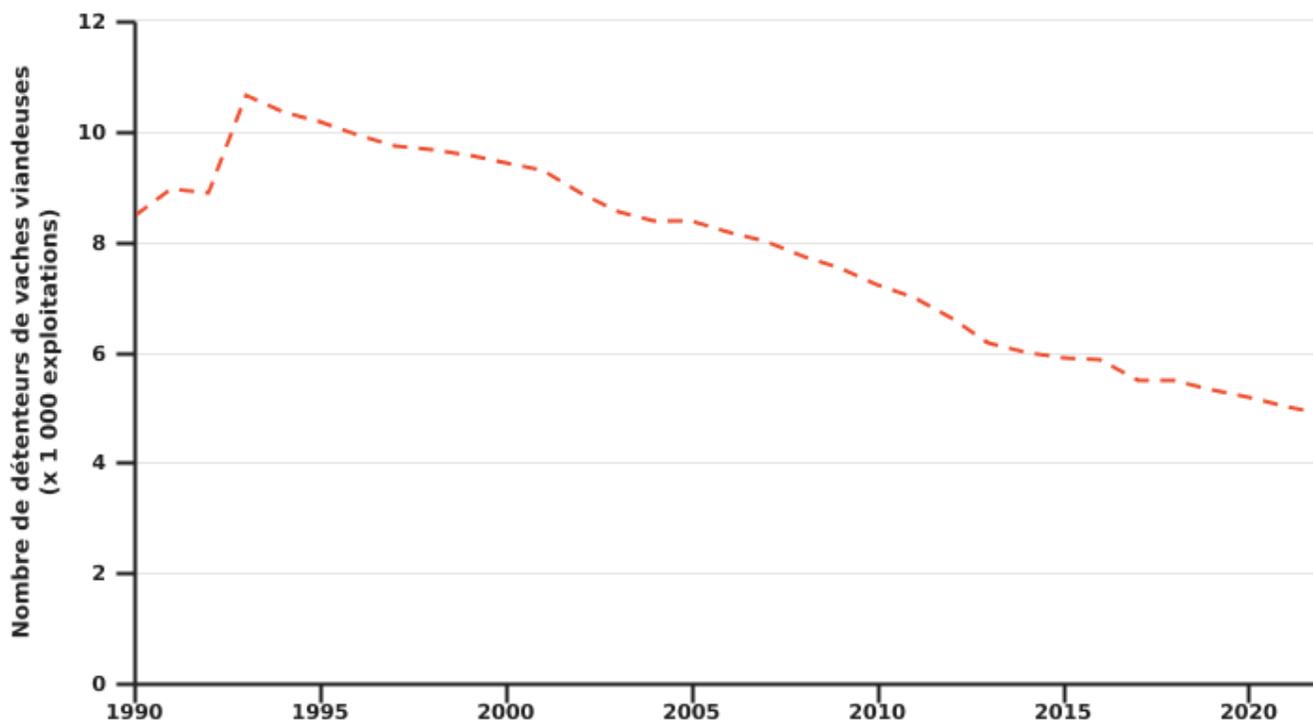
© ODW - 2023

La Wallonie a perdu 43 % de ses détenteurs de vaches viandeuses depuis 1990, principalement dans les régions spécialisées en élevage de bovins viandeux

En 2022, 4 880 agriculteurs (un tiers des exploitations wallonnes) détiennent au moins 5 vaches viandeuses. Il y a trois décennies, ce pourcentage étant moins important (29 %), la Wallonie perd ainsi 42 % de ces détenteurs. Il a atteint son apogée entre 2006 et 2011 quand la moitié des agriculteurs wallons détenait au moins 5 vaches viandeuses.

Différents éléments peuvent expliquer ce phénomène tels que les crises (dioxine, ESB), les réformes de la PAC ou encore des périodes de surproduction. Par ailleurs, le nombre total d'agriculteurs n'a cessé de diminuer et cela se reflète sur le nombre de détenteurs de vaches viandeuses, la production de viande étant un secteur important en Wallonie.

Evolution du nombre de détenteurs de vaches viandeuses



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

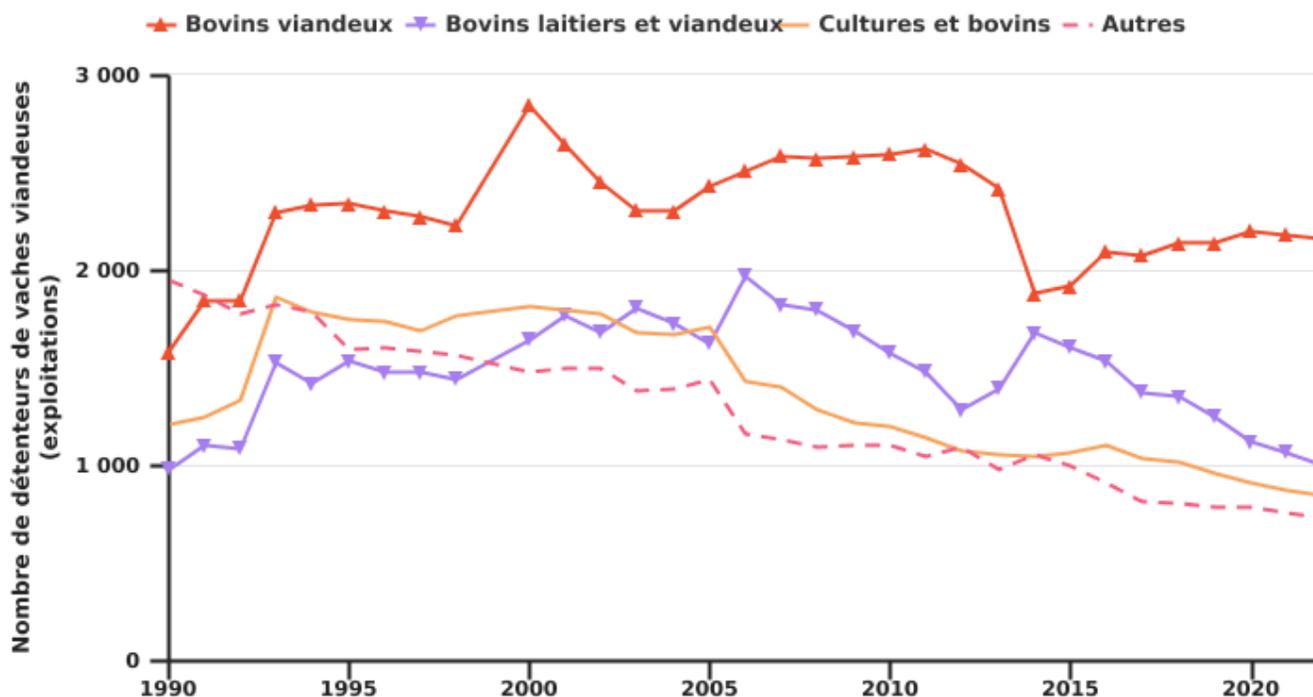
© ODW - 2023

- En 2022, contrairement à ce qui était observé trente ans auparavant, les détenteurs de bovins viandeux sont majoritairement concentrés sur deux orientations technico-économiques

Les exploitations dites professionnelles regroupent la quasi-totalité des détenteurs d'au moins 5 vaches viandeuses. En 2022, 46 % des détenteurs gèrent une exploitation spécialisée en bovins viandeux et 21 % une exploitation combinant des bovins laitiers et viandeux.

En 1990, la proportion était de 28 % pour les spécialisés en bovins viandeux et 17 % pour celles combinant les bovins laitiers et viandeux.

Evolution du nombre de détenteurs professionnels de vaches viandeuses selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

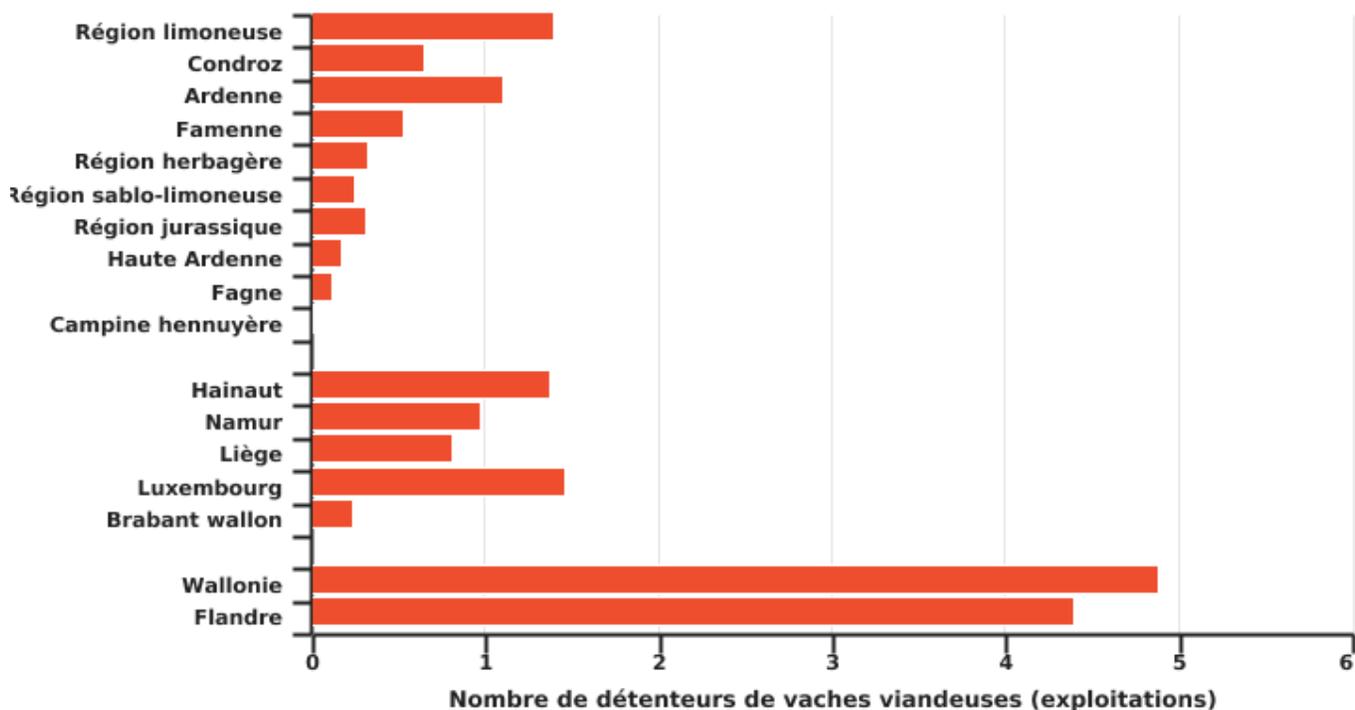
- Les régions spécialisées dans l'élevage de bovins viandeux perdent le plus de détenteurs

En 2022, la **région** limoneuse et l'Ardenne totalisent ensemble la moitié des détenteurs de vaches viandeuses wallons. En trois décennies, l'Ardenne a perdu plus de la moitié (58 %) de ses détenteurs, la région limoneuse, plus d'un quart (29 %).

Au niveau **provincial**, les provinces de Luxembourg et de Hainaut dominent, avec respectivement 30 et 28 % des détenteurs. Il y a trente ans, avec pratiquement quatre détenteurs sur dix, la province de Luxembourg dominait le paysage wallon, mais depuis elle a perdu plus de la moitié de ses détenteurs.

En 2022, les détenteurs de bovins viandeux sont répartis à parts presque égales entre la **Flandre** et la Wallonie. Depuis le début des années '90, le nombre de détenteurs diminue dans les deux régions, mais de façon un peu moins prononcée en Flandre (- 34 %) qu'en Wallonie (- 42 %).

Répartition des détenteurs de vaches viandeuses en Wallonie et en Belgique en 2022



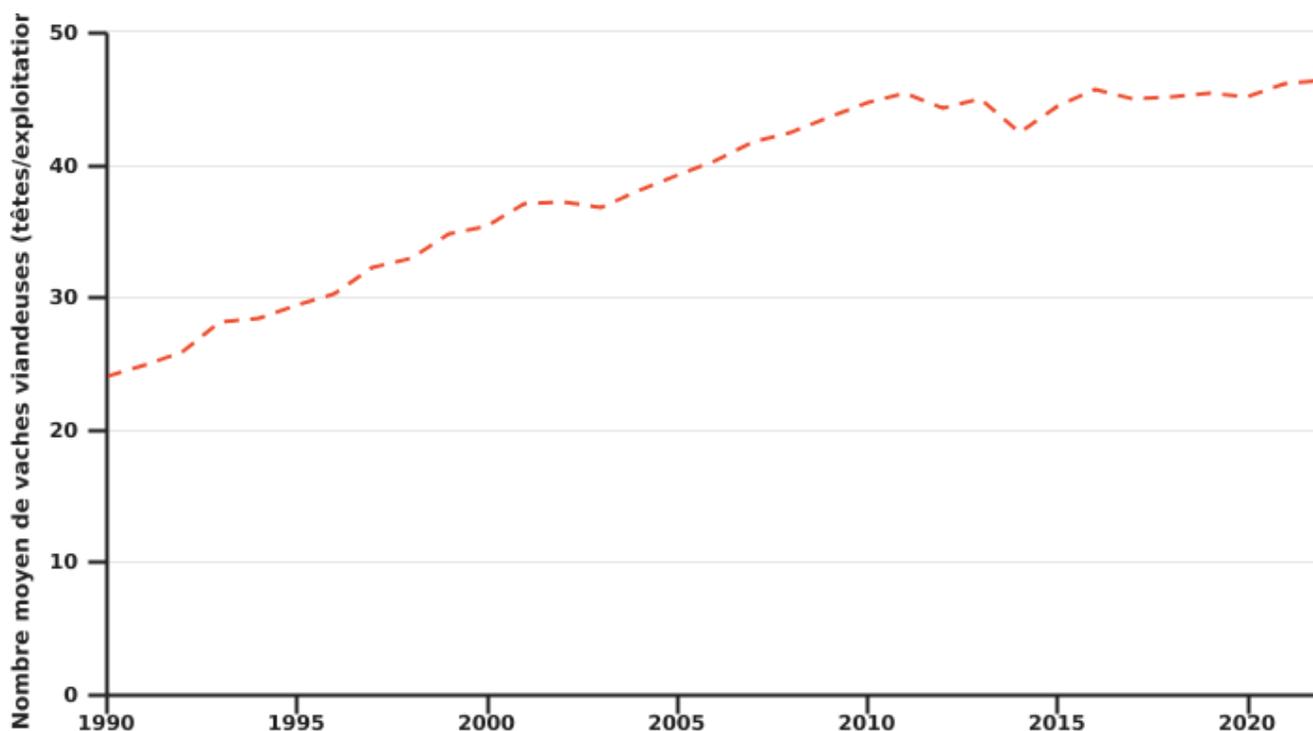
EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Le nombre moyen de vaches viandeuses par exploitation a doublé en trois décennies, principalement dans les fermes spécialisées en élevage de bovins viandeux

En 2022, le cheptel moyen par exploitation est de 46 vaches viandeuses en Wallonie. Ce chiffre a doublé en trente ans, résultant de l'effet combiné d'une progression de 12 % du troupeau et d'une régression d'environ 43 % des détenteurs.

Evolution du nombre moyen de vaches viandeuses par exploitation



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

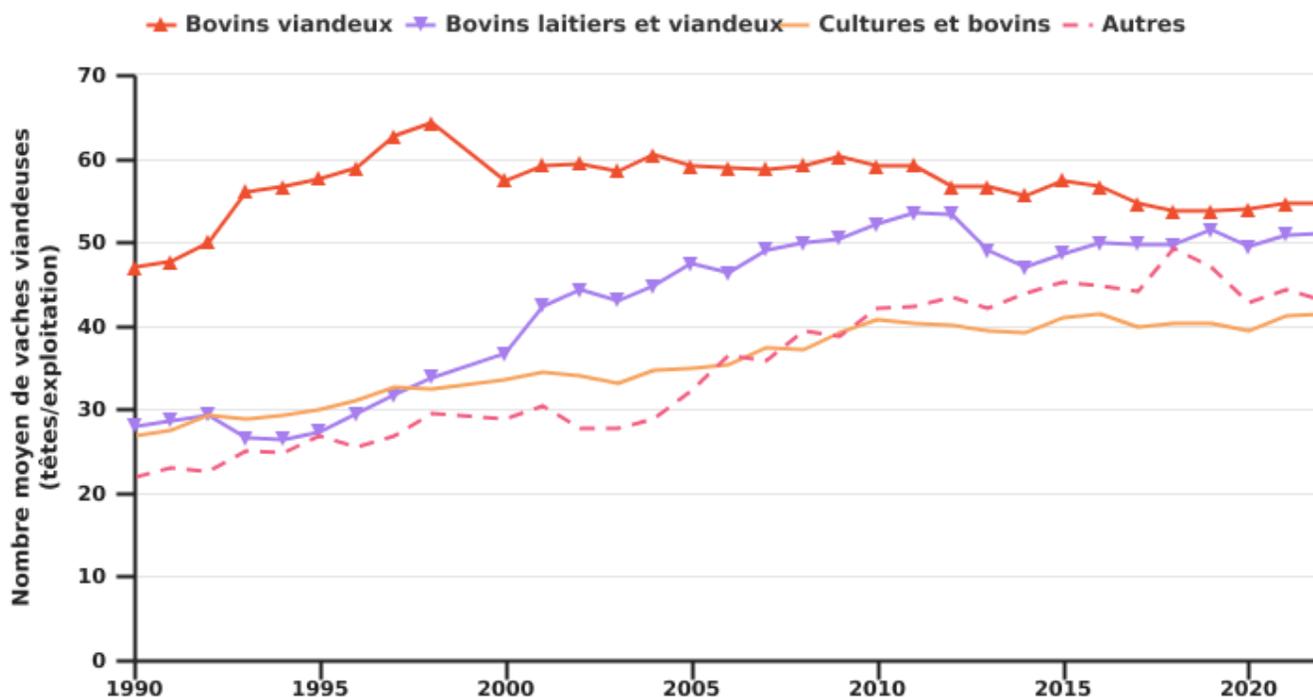
© ODW - 2023

- La taille du cheptel moyen et son évolution au cours du temps sont très variables selon l'orientation technico-économique

Dans les exploitations dites professionnelles, l'effectif moyen de vaches viandeuses par exploitation, en 2022, est de 47 vaches, ce chiffre variant fortement selon l'orientation technico-économique [OTE]. Dans les exploitations spécialisées en bovins viandeux ou combinant bovins laitiers et viandeux, le nombre moyen de vaches viandeuses dépasse les 50 têtes par exploitation. Ce nombre reste appréciable dans les exploitations combinant cultures et bovins (41 vaches).

Le nombre moyen de vaches n'a pas toujours évolué de la même manière selon le type d'OTE. Par exemple, les exploitations spécialisées en bovins viandeux avaient déjà un troupeau moyen important en 1990 (47 vaches viandeuses), celui-ci n'a augmenté que de 16 %. A l'opposé, les exploitations combinant les bovins laitiers et viandeux dont le cheptel moyen (26 vaches viandeuses par exploitation en 1990) a progressé de 83 % en trente ans.

Evolution du nombre moyen de vaches viandeuses par exploitation professionnelle selon l'OTE



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

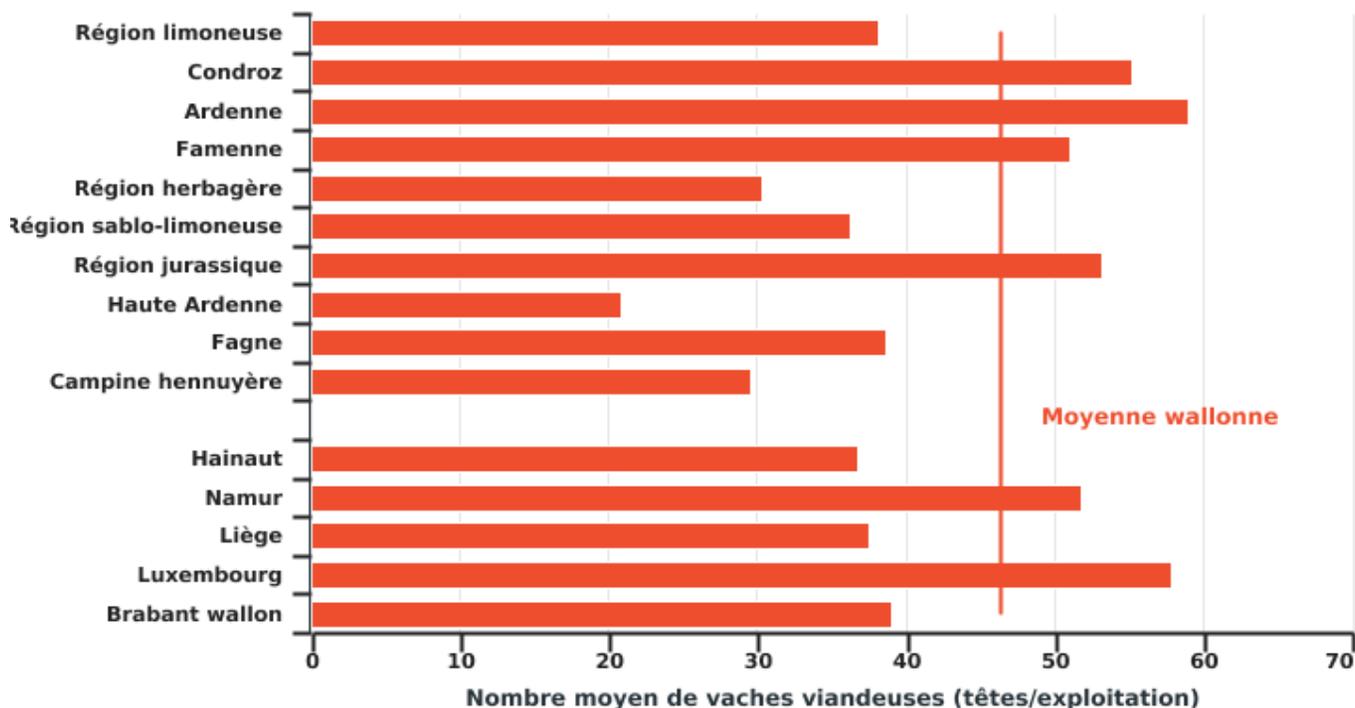
- Les régions traditionnellement orientées vers l'élevage de bovins viandeux ont connu la plus forte progression du cheptel moyen en trente ans

En 2022, la **région** limoneuse, où les exploitations spécialisées en grandes cultures sont très importantes, regroupe 29 % des détenteurs wallons de vaches viandeuses et 24 % des vaches viandeuses. Mais, le cheptel moyen par exploitation est faible (38 têtes par exploitation). A l'inverse, l'Ardenne dispose du cheptel moyen le plus important (59 vaches viandeuses par exploitation).

En ce qui concerne les **provinces**, celles de Luxembourg et de Namur présentent le cheptel moyen le plus élevé, avec plus de 50 vaches viandeuses par exploitation, soit un doublement du cheptel moyen depuis 1990.

Avec 32 vaches viandeuses en moyenne par exploitation, la **Flandre** se caractérise par des élevages de taille plus restreinte qu'en Wallonie. Depuis 1990, le nombre moyen de vaches viandeuses par exploitation a été multiplié par deux tout en restant en deçà du cheptel moyen wallon.

Nombre moyen de vaches viandeuses par exploitation selon la région agricole ou la province en 2022



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

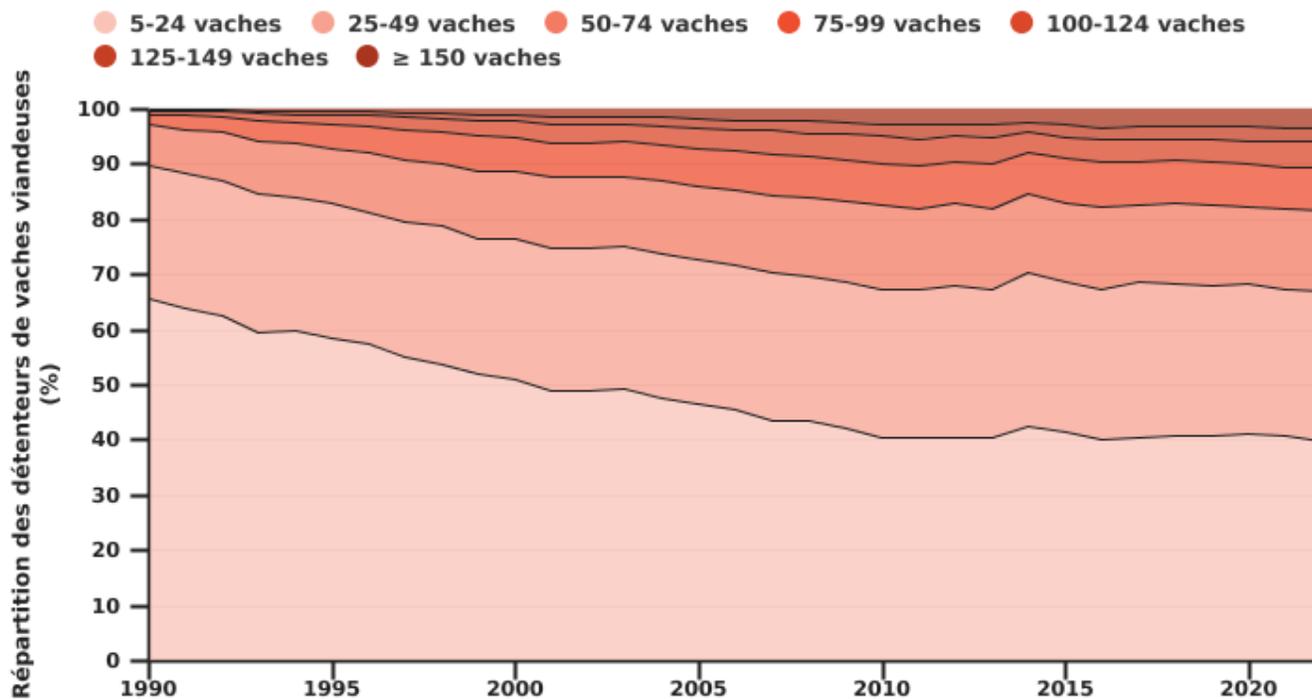
© ODW - 2023

En trente ans, le nombre de détenteurs de troupeaux de plus de 75 vaches viandeuses a été multiplié par 3,5

En 2022, 40 % des détenteurs de vaches viandeuses élèvent entre 5 et 25 vaches viandeuses, constituant 12 % du cheptel wallon. Ce groupe est en recul par rapport à 1990 où il représentait deux tiers des détenteurs wallons.

Les exploitations de plus de 75 vaches viandeuses (19 % des détenteurs) détiennent la moitié des vaches viandeuses wallonnes. Il y a trois décennies, ces détenteurs étaient très peu nombreux (\pm 250, soit 2 % des détenteurs wallons).

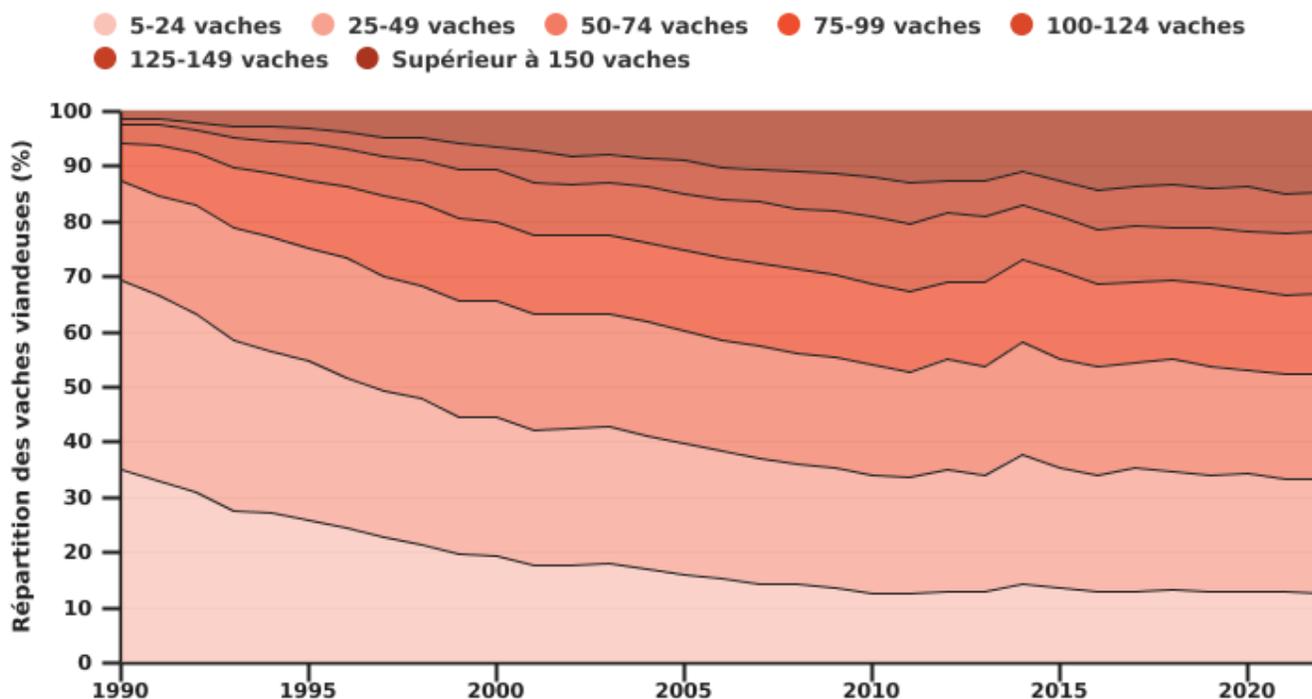
Evolution de la répartition des détenteurs de vaches viandeuses selon la taille des cheptels



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Evolution de la répartition du nombre de vaches viandeuses selon la taille des cheptels



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Dans les exploitations spécialisées en élevage de bovins viandeux, le travail d'astreinte par UT varie de 2 à 5 heures par jour selon la taille du troupeau

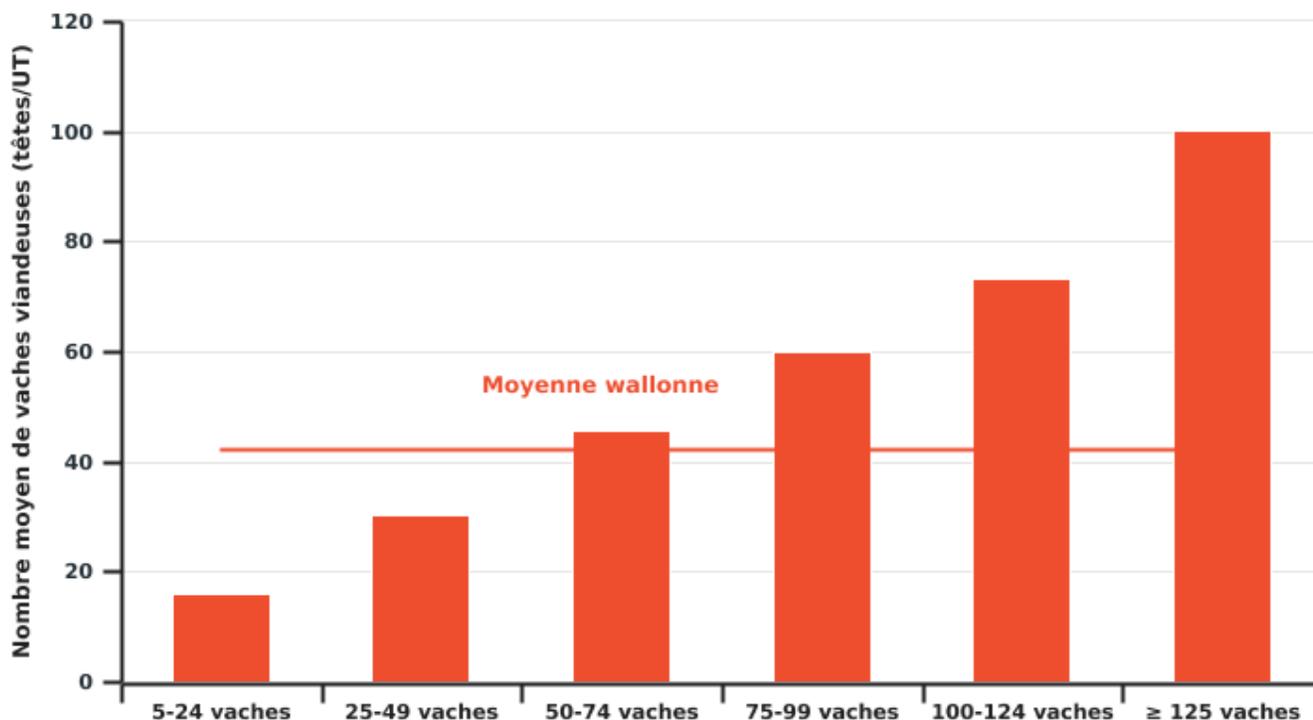
La notion d'unité de travail [UT] est le reflet du nombre d'équivalents temps plein travaillant en agriculture. Les données relatives aux UT ne sont disponibles que lors des enquêtes de structure, c'est-à-dire les années 0 - 3 ou 6. De ce fait, cette partie ne pourra être mise à jour qu'en 2023.

En Wallonie, un référentiel en termes de temps de travail dans les élevages de bovins allaitants a été élaboré par le Centre wallon de recherches agronomiques [CRA-W] (projet OTEL 2). Selon ce projet, l'atelier de bovins viandeux nécessite ± 13 h/UGB/an de travail d'astreinte, ce temps varie selon différents critères, dont la taille du troupeau (de 15h30 à 10h15). A cela, doivent encore s'ajouter le travail lié aux activités saisonnières, à la gestion des autres activités de l'exploitation et le travail administratif.

La pression du travail est moins forte dans les élevages de bovins viandeux comparativement aux élevages de bovins laitiers où le travail d'astreinte atteint 35 h/UGB/an.

Plus la dimension de l'exploitation est importante, plus le nombre de bovins par UT est important. Des économies d'échelle, des équipements ou bâtiments plus fonctionnels, peuvent, entre autres, expliquer cette augmentation de l'efficacité du travail. Cependant, on constate une augmentation de la durée du travail d'astreinte par UT avec l'accroissement de la taille du troupeau. En 2020, cette durée passe de +/- 2 heures par UT pour les petits troupeaux à plus ou moins 5 heures pour le troupeau de plus grande dimension.

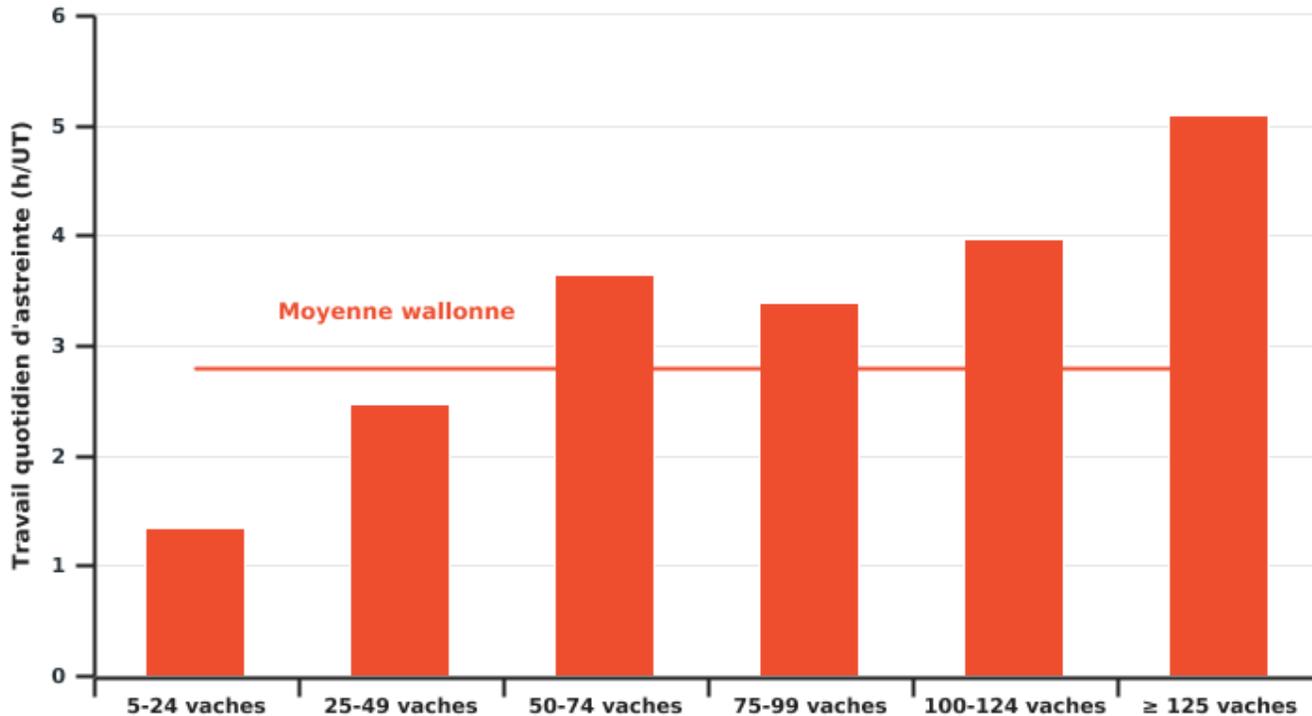
Nombre de vaches viandeuses par UT selon la taille des cheptels en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Travail d'astreinte quotidien selon la classe de bovins en 2020



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Centre wallon de Recherches agronomiques :
<https://www.cra.wallonie.be/fr/organisation-du-travail-dans-des-exploitations-wallonnes>
- Kentzel Marion et al. - Référentiel travail en élevages bovins viande – Synthèse de 170 Bilans Travail, RMT travail en élevage, Institut de l'Élevage :
http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/referentiel-travail-en-elevages-bovins-viande.html

